

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de Saint-
Nazaire
Canton de
Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

DECISION DU MAIRE

DEC_20240325_02

Marché de travaux de démolition partielle de l'école maternelle Danielle CASANOVA

Le Maire de la commune de Trignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L 2122-22-4° et L 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2194-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TRIGNAC en date du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Trignac ;

Vu l'appel d'offres lancé en février 2024

Vu l'avis du Jury de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mars 2024 ;

Considérant que le Maire est chargé, sous contrôle du Conseil Municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

- **Article 1** : La commune conclut un marché de travaux en vue de la démolition partielle de l'école maternelle Danielle Casanova avec le candidat MTP MDESAMANTAGE, pour un montant de prestation fixé par l'Acte d'Engagement de 71 655,00 € HT.
- **Article 2** : Le marché sera signé par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.
- **Article 3** : Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires à l'exécution du contrat.
- **Article 4** : La présente décision, dont il sera rendu compte lors du prochain conseil municipal, sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Trignac et Le marché sera notifié au candidat MTP MDESAMANTAGE.

Une ampliation sera transmise à

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- Monsieur le Comptable public.

Acte rendu exécutoire

(Article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE TRIGNAC



Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le



ID : 044-214402109-20240325-DEC_20240325_02-CC